

**Avis d'arrêt des prises de jeu et résiliation du règlement de jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé
« MISSION PATRIMOINE »**

Article 1

Les prises de jeu sur internet du jeu de grattage « MISSION PATRIMOINE », pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « MISSION PATRIMOINE » fait le 24 juin 2025, sont arrêtées en principe dans la journée du lundi 1^{er} décembre 2025. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, le règlement du jeu « MISSION PATRIMOINE » fait le 24 juin 2025 est résilié à compter du lendemain de l'arrêt des prises de jeu.

Fait le 27 novembre 2025,

Par délégation de la Présidente directrice générale de La Française des jeux

Charles Lantieri